

Tarbes, le 29 avril 2020

Objet : préparation de la conférence téléphonique du 30 avril 2020.

M. le Président du CHSCT des Hautes Pyrénées,
M. le Directeur Départemental des Finances Publiques 65.

DGFIP :

Situation au 24 avril :

		Situation au 23/04	Situation au 22/04
Cas avérés ou suspectés de Covid 19	780	790	798
Agents présents (en %)	21 %	21 %	20 %
Agents présents	19 314	20 120	18 967
Nombre de télétravailleurs	25 318	26 479	26 080
Agents en ASA	42 972	44 127	43 240
Agents présents physiquement dans les SIP	28 %	28 %	27 %
Force de travail des SIP (présentiel + télétravail)	42 %		
Agents présents physiquement dans les CDC	39 %	39 %	35 %
Force de travail des CDC (présentiel + télétravail)	50 %		
Détail des postes fermés :			
SIP	7	4	7
SIE	1	0	1
Trésoreries hospitalières	2	0	0
Trésoreries SPL	0	0	0
Autres (dont SPF)	4	4	6
	0	0	0

QUESTIONS (non exhaustives) que nous souhaitons TRAITER :

① **PCA dans les Hautes Pyrénées :** un Tableau du présentiel par services au 29.04.2020 avec les compléments suivants : agents en télétravail par service, ASA gardes d'enfants par service, agents par services empêchés pour pathologie et fragilité.
Approvisionnement du matériel informatique pour télétravail.

② **Information de cas éventuels ou soupçonnés dans le département.**

③ **Dispositions sur les congés :**

Que dit la DGFIP sur le vol des jours de congés?

Quelles précisions apportées sur :

- prise en compte des périodes de quatorzaine des agents,
- comment sont considérés les agents « fragiles » ne pouvant être dans les services en présentiel et n'ayant pu bénéficier de télétravail,
- appréciation de la situation des télétravailleurs, agents nomades qui ont continué de travailler en ASA sans être considérés comme télétravailleurs.....).

④ **Campagne IR : bilan et perspectives :** Quelles sont les instructions DGFIP sur l'accueil physique ?

Evaluation des dispositifs mis en place sur chaque site : charge constatée, déclarations papier, appels e-contact (outil Gestpart).

Etat du présentiel journalier des SIP de Tarbes, Lourdes, Lannemezan (le point communiqué le 25 avril ne permettant pas d'avoir une vision complète de la présence sur site pour l'accomplissement de la campagne IR)

⑤ **Prime aux agents de la DGFIP.**

⑥ **Etat d'approvisionnement des moyens de protection.**

Précisions quant à la prise en charge des frais de repas à compter du 16 avril 2020. : Agents qui ne disposaient pas de restauration collective ?

⑦ **Préparation du dé-confinement à la DDFIP 65 :**

- Que dit la DGFIP ?
- Perspectives sur le télétravail.
- Les représentants en CHSCT demandent à ce que le plan de reprise des activités élaboré par la DGFIP soit transmis aux représentants CHSCT .
- Le plan décliné localement doit faire l'objet d'un travail en commun et nous demandons à ce qu'un CHSCT en présentiel soit organisé le 7 mai 2020 pour examen du plan.

⑧ **Organisation de la campagne de mutation.**

En vous remerciant.

Bien cordialement.

CGT Finances Publiques 65

Solidaires Finances Publiques 65

FO DDFIP 65

• Alain Estrade

• Pascale Senmartin

• Marie-Françoise
Thomas

• Didier Vergé

• Paul Sanchez

• Nicolas Escalé

• José Navarro

SANTE PUBLIQUE FRANCE POINT EPIDEMIOLOGIQUE AU 28.04.2020 :

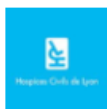


Santé publique France s'appuie sur un réseau d'acteurs pour assurer la surveillance COVID-19 : médecins libéraux, SAMU Centre 15, SOS médecins, médecins urgentistes, réanimateurs, Laboratoires de biologie médicale hospitaliers et de ville, Agences régionales de santé (ARS) et épidémiologistes

ainsi que les Sociétés savantes d'infectiologie, de réanimation et de médecine d'urgence



INSTITUT PASTEUR
CNR Virus des infections respiratoires



Sentinelles
Réseau Sentinelles
Inserm
Institut national de la santé et de la recherche médicale

SFAR
Société Française d'Anesthésie et de Réanimation



**SORBONNE
UNIVERSITÉ**
CE SATEURS DE FUTURS
DEPUIS 1257

**MÉDECINS
FRANCE**

srlf
SOCIÉTÉ DE RÉANIMATION
DE LANGUE FRANÇAISE

Insee
Institut national de la statistique
et des études économiques
Mesurer pour comprendre



Inserm CépiDc

COVID-19

Point épidémiologique hebdomadaire du 23 avril 2020

Santé publique France, dans le cadre de ses missions de surveillance et d'alerte, analyse les données de surveillance de COVID-19 issues de son réseau de partenaires.
Ce bilan est basé sur les données épidémiologiques de surveillance du COVID-19 (SARS-CoV-2) rapportées à Santé publique France jusqu'au 21 avril 2020.

Points clés

- Poursuite de la diminution des recours pour COVID-19 par SOS Médecins et aux urgences hospitalières traduisant une diminution des nouvelles contaminations
- Stabilisation des recours en médecine générale pour COVID-19
- Diminution des nouvelles hospitalisations et des nouvelles admissions en réanimation de patients COVID-19
- Diminution lente des nombres de patients hospitalisés et patients admis en réanimation
 - Réanimation : 79% des cas avec comorbidités et 53% âgés de 65 ans et plus
 - Décès : au moins 81% avec comorbidités et 93% âgés de 65 ans et plus
- Excès de mortalité toutes causes au niveau national et particulièrement marqué dans les régions Grand Est et Ile-de-France

Chiffres clés en France

Indicateurs hebdomadaires, semaine 16 (du 13 au 19 avril 2020)	S16	Evolution par rapport S15
Estimation du nombre de cas de COVID-19 ayant consulté un médecin généraliste (Réseau Sentinelles)	6 541	➡ (2 663)*
Nombre d'actes SOS Médecins pour suspicion de COVID-19	3 699	➡ (5256)
Nombre de passages aux urgences pour suspicion de COVID-19 (réseau Oscour®)	13 594	➡ (19 704)
Nombre de nouvelles hospitalisations de patients COVID-19 (SI-VIC)	12 344	➡ (19 056)
Nombre de nouvelles admissions en réanimation de patients COVID-19 (SI-VIC)	1 642	➡ (2753)
Taux de positivité des prélèvements en laboratoires hospitaliers	14%	➡ (21%)*
Taux de positivité des prélèvements de ville (3 Labo)	11%	➡ (19%)
Nombre de décès à l'hôpital (SI-VIC)	2890	➡ (3 452)

Indicateurs cumulés depuis début mars 2020 jusqu'au 21 avril

Nombre de cas de COVID-19 ayant été hospitalisés (SI-VIC)	82 916
Nombre de décès liés au COVID-19 (incluant les décès en hospitalisation et décès en EHPA et autres EMS)	20 796

* données consolidées



VOL SUR ! ORDONNANCE

Alors que l'ensemble de la population est confronté à une crise sanitaire inédite, les responsables politiques ont trouvé **une manière tout aussi inédite de témoigner de leur « reconnaissance » aux fonctionnaires.**

Le discours du Président de la République du lundi 13 avril laissant croire au retour des « Jours heureux », est déjà bien écorné, tout comme le courrier des Ministres aux agents des finances publiques.

Olivier Dussopt a procédé à la publication d'une ordonnance remettant en cause des droits des personnels en matière de temps de travail.

TOUTES ET TOUS PERDANTS

Les fonctionnaires de l'Etat ayant bénéficié d'autorisation spéciale d'absence (ASA) pourront ainsi se voir imposer des jours ARTT ou de congé

-cinq jours de RTT seraient décomptés pour les agents ayant été arrêtés pendant le premier mois de confinement (16 mars au 16 avril).

-La prise de cinq jours de congé ou de RTT pourra aussi être imposée d'ici à la fin du confinement,

soit un total de 10 jours ARTT ou congés sur la période de confinement (proratisés pour les collègues en temps partiels)

La possibilité pour les chefs de service d'imposer **jusqu'à cinq jours de congé ou RTT à des agents en télétravail** est également prévue par l'ordonnance.

Les congés demandés et pris par les fonctionnaires de l'Etat depuis le 17 mars seront déduits de ces jours imposés.

Ce **vol manifeste** s'ajoute à l'application stricte par le Ministre de la règle selon laquelle les ASA n'engendrent pas de RTT. C'est donc **un pillage de tous les jours RTT !**

Sans parler des atteintes au droit à congés pour celles et ceux qui n'ont pas pu annuler leurs congés pendant la période et pour celles et ceux qui voulaient en poser ou des restrictions envisagées pour la sortie de confinement.

Cette nouvelle attaque est honteuse, inacceptable et révèle un profond mépris !

NE NOUS LAISSONS PAS

VOLER NOS DROITS...

Nous ne sommes pas responsables de la pandémie, pas plus que la gestion hasardeuse de la crise.

Les agents qui sont au front, ceux qui gardent leurs enfants privés d'école, ceux qui télétravaillent, les malades, **personne n'a choisi sa situation.** Entre l'école à la maison, le télétravail, l'interdiction de sortir, le manque d'équipements de protection, l'arrêt quasi-total des transports collectifs... **ces 2 mois ne sont des vacances pour personne !**

Il n'est pas question d'attaquer notre droit à congés, nos RTT ou nos CET ! Si les Ministres cherchent des vacances à résorber qu'ils commencent par celles des emplois en accordant à la DGFIP les moyens humains d'exercer ses missions, y compris en période de crise.

Signez la pétition pour refuser de financer par nos congés un confinement qui nous a été imposé.

NOUS NE LES AVONS PAS VOLÉS, REFUSONS LE VOL DE NOS CONGÉS !

Solidaires
Finances
Publiques

la cgt
Finances
Publiques

FO
DGFIP

Cfdt:
FINANCES
PUBLIQUES

CFTC
DGFIP